



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.4/2004/L.10/Add.16  
21 avril 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Soixantième session  
Point 21 b) de l'ordre du jour

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
SUR LES TRAVAUX DE SA SOIXANTIÈME SESSION**

**Projet de rapport de la Commission**

**Rapporteur: M. Mike OMOTOSHO (Nigéria)**

**TABLE DES MATIÈRES\***

Chapitre

XVI. RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA PROMOTION  
ET DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME:

- a) RAPPORT ET PROJETS DE DÉCISION;
- b) ÉLECTION DES MEMBRES

---

\* Le document E/CN.4/2004/L.10 et ses additifs contiennent les chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision du Conseil économique et social et les autres questions intéressant le Conseil, figurent dans le document E/CN.4/2004/L.11 et ses additifs.

**XVI. Rapport de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme:**

**a) Rapport et projets de décision;**

**b) Élection des membres**

1. La Commission a examiné le point 16 de son ordre du jour à ses 45<sup>e</sup> et 46<sup>e</sup> séances, le 13 avril, à sa 47<sup>e</sup> séance, le 14 avril, et à sa 56<sup>e</sup> séance, le 20 avril 2004.
2. L'annexe VI contient la liste des documents publiés au titre du point 16 de l'ordre du jour. L'annexe V contient la liste de toutes les résolutions et décisions adoptées par la Commission et des déclarations du Président, par point de l'ordre du jour.
3. Au cours de son débat général sur le point 16, des déclarations ont été faites par des représentants de pays membres de la Commission, ainsi que d'organisations non gouvernementales dont la liste figure à l'annexe III du présent rapport.
4. À la 46<sup>e</sup> séance, le 13 avril 2004, M<sup>me</sup> Halima Warzazi, Présidente de la cinquante-cinquième session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, a présenté son rapport (E/CN.4/2004/83).

**a) Rapport et projets de décision**

**Responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises**

5. À sa 56<sup>e</sup> séance, tenue le 20 avril 2004, la Commission était saisie du projet de décision E/CN.4/2004/L.73/Rev.1, qui était parrainé par l'Afrique du Sud, l'Australie, la Belgique, l'Éthiopie, le Ghana, la Hongrie, l'Irlande, le Japon, le Mexique, la Norvège, la République tchèque, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède. L'Autriche, le Bangladesh, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, le Guatemala, la Guinée équatoriale, l'Islande, l'Italie, Le Luxembourg, le Nigéria, les Pays-Bas, la Pologne et la Suisse se sont portés ultérieurement coauteurs.
6. Le représentant de Cuba a fait une déclaration pour expliquer la position de sa délégation.

7. Le projet de décision a été adopté sans être mis aux voix. Le texte adopté figure à la section B du chapitre II (décision 2004/116).

### **Travaux de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme**

8. À la même séance, l'observateur du Luxembourg a présenté le projet de résolution E/CN.4/2004/L.74/Rev.1, qui était parrainé par l'Albanie, l'Algérie, l'Allemagne, Andorre, l'Arménie, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, le Guatemala, le Honduras, la Hongrie, l'Islande, l'Inde, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, Monaco, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Paraguay, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, la Serbie-et-Monténégro, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse et l'Ukraine. La Bulgarie, la Croatie, la Mauritanie et le Nigéria se sont par la suite portés coauteurs.

9. Le représentant de Cuba a proposé oralement un amendement à l'alinéa *d* du paragraphe 9 du projet de résolution.

10. Le représentant des Pays-Bas a fait une déclaration au sujet du projet de résolution.

11. L'amendement a été adopté sans être mis aux voix.

12. Conformément à l'article 28 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, l'attention de la Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences du projet de résolution sur le budget-programme.

13. Le projet de résolution, tel que modifié oralement, a été adopté sans être mis aux voix. Le texte adopté figure à la section A du chapitre II (résolution 2004/60).

### ***b*) Élection des membres**

14. La Commission était saisie d'une note du Secrétaire général contenant les propositions de candidature pour l'élection de membres de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et le curriculum vitae des candidats (E/CN.4/2004/82 et Add.1).

15. Conformément aux résolutions 1334 (XLIV) et 1986/35 du Conseil économique et social, en date des 31 mai 1968 et 23 mai 1986, et aux décisions 1978/21 et 1987/102 du Conseil, en date des 5 mai 1978 et 6 février 1987, la Commission, lors de sa quarante-quatrième session (à sa 39<sup>e</sup> séance, tenue le 29 février 1988), a élu au scrutin secret les 26 membres de la Sous-Commission parmi les experts dont les États Membres de l'Organisation des Nations Unies avaient proposé la candidature, sur la base suivante: *a)* sept membres parmi les États d'Afrique; *b)* cinq membres parmi les États d'Asie; *c)* trois membres parmi les États d'Europe orientale; *d)* cinq membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes; *e)* six membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

16. Conformément à la résolution 1986/35 du Conseil économique et social, les membres de la Sous-Commission sont élus pour un mandat de quatre ans, et l'élection de la moitié d'entre eux et, le cas échéant, de leurs suppléants a lieu tous les deux ans.

17. Le mandat de la moitié des membres de la Sous-Commission ayant expiré, la Commission était appelée à élire de nouveau des membres de la Sous-Commission et leurs suppléants sur la base suivante: quatre membres parmi les États d'Afrique, deux parmi les États d'Asie, deux parmi les États d'Europe orientale, deux parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et trois parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

18. À sa 45<sup>e</sup> séance, le 13 avril 2004, la Commission a élu, sans procéder à un vote, cinq membres de la Sous-Commission et leurs suppléants, le cas échéant, pour une période de quatre ans. Les candidats dont le nom suit ont été élus:

États d'Amérique latine et des Caraïbes

M. Miguel Alfonso Martinez Cuba

M. Juan Antonio Fernandez Palacios\*

M. Janio Ivan Tunon Veilles Panama

M<sup>m</sup>c Carmina Casis Crespo\*

---

\* Suppléant

États d'Europe occidentale et autres États

M. Marc Bossuyt	Belgique
M. Gudmundur Alfredsson	Islande
M. Jacob Möller *	
M. David Rivkin	États-Unis d'Amérique
M. Lee Casey *	

19. À sa 46<sup>e</sup> séance, le 13 avril 2004, la Commission a élu au scrutin secret sept membres de la Sous-Commission et leurs suppléants, le cas échéant, pour une période de quatre ans. Les candidats dont le nom suit ont été élus:

États d'Afrique

M. Mohammed Habib Cherif	Tunisie
M. Habib Achour *	
M. Ibrahim Salama	Égypte
M. Amani Kandil *	
M <sup>me</sup> Halima Embarek Warzazi	Maroc

États d'Asie

M. Chin-sung Chung	République de Corée
M. Ji ah Paik *	
M. Yozo Yokota	Japon
M <sup>me</sup> Yoko Hayashi *	

États d'Europe orientale

M. Gaspar Biro	Hongrie
M <sup>me</sup> Iulia Motoc	Roumanie
M <sup>me</sup> Victoria Sandru-Popescu *	

20. À sa 47<sup>e</sup> séance, le 14 avril 2004, la Commission a élu au scrutin secret un membre de la Sous-Commission et son suppléant pour une période de quatre ans. Les candidats dont le nom suit ont été élus:

États d'Afrique

M<sup>me</sup> N. U. O. Wadibia-Anyanwu

Nigéria

M<sup>me</sup> Cristy Ezim Mbonu \*

-----